NATIONS
UNIES

S

# Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/15782
23 mai 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

UN LIBRARY

LETTRE DATEE DU 23 MAI 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à la lettre S/15775, datée du 19 mai 1983, qui vous a été adressée au sujet de la situation intérieure au Tchad, ainsi qu'aux lettres qui y étaient mentionnées, j'ai l'honneur de vous informer que la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste dément catégoriquement les allégations qui y sont formulées, la Jamahiriya étant entièrement étrangère aux événements qui se déroulent au Tchad. Soucieuse de voir régner la paix et la sécurité dans ce pays, elle continuera, comme par le passé, et en collaboration avec les Etats frères voisins du Tchad, de tout mettre en oeuvre pour trouver une solution au problème tchadien et instaurer la paix et la sécurité dans le territoire de cet Etat frère.

Le monde entier sait pertinemment que la guerre qui se livre au Tchad résulte de l'affrontement entre le gouvernement légitime constitué en application de l'Accord de Lagos et les rebelles dirigés par Hissène Habré. Cette guerre se déroule en territoire tchadien, entre ressortissants du Tchad.

Les lettres adressées au Conseil que j'ai évoquées plus haut n'ont d'autre but que d'essayer de cacher la vérité et ne sont qu'un des éléments de la campagne frénétique déchainée par l'impérialisme et ses agents contre le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne. Elles constituent aussi un effort désespéré pour essayer de détourner l'attention de l'opinion publique mondiale des défaites infligées aux forces rebelles d'Hissène Habré par les forces du gouvernement légitime d'union nationale.

La Jamahiriya arabe libyenne affirme et déclare qu'elle est tout à fait disposée et prête à collaborer avec les Etats africains frères pour que règnent la paix et la sécurité au Tchad.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ali Abdessalam TRIKI

---

83-13035 0938T (F)